

---

## CHARTRE DES SPORTIFS SELECTIONNES EN EQUIPE DE FRANCE

Vous avez souhaité intégrer une équipe nationale en déposant votre candidature au travers de votre palmarès annuel et nous vous en remercions.

Votre candidature à été retenue par le manager, son staff, le Directeur Technique National et la commission fédérale de sélection et nous vous en félicitons.

Afin de clarifier par avance toutes les situations que vous serez à même de rencontrer au cours des différentes épreuves nous avons rédigé ce document contractuel que nous vous demandons de lire attentivement.

Cette chartre est le guide des bonnes pratiques et de bonne conduite que la commission eau douce de la FFPS exige des sportifs qui représenteront la France et notre fédération dans toutes les épreuves internationales auxquelles vous participerez.

Un refus de signature de cette chartre vaudra un renoncement à la sélection pour l'année de référence.

La vie en communauté n'est pas toujours chose facile et demande parfois quelques attentions concernant :

- Les règles d'hygiène de vie et de sécurité
- Les tenues vestimentaires
- Les lieux d'hébergement
- Le matériel et les vêtements mis à votre disposition par la FD
- Les organisateurs, les commissaires, les arbitres
- Les Horaires
- Les partenaires de la Fédération (qu'il soit ou non votre partenaire personnel)
- Les délégués, le staff, vos équipiers
- Vos adversaires et leurs encadrements
- Les consignes
- Le code mondial anti dopage

Pendant toutes les compétitions internationales auxquelles vous participerez avec l'équipe de France vous avez une obligation de n'utiliser que des matériels de nos partenaires.

Les amorces sont mises gracieusement à disposition des équipes par les sociétés Sensas et Champion-Feed dans tous les box, elles ne pourront être présentées que dans les contenants de ces marques, les bassines et les seaux seront mis à disposition en quantité suffisante.

Pendant toute la durée des compétitions vous devez respecter les points suivants :

- **Interdiction absolue** d'utiliser des produits/médicaments, contenant des substances prosrites par le code mondial antidopage sans au préalable avoir obtenu une Autorisation à Usage Thérapeutique.

- **Interdiction absolue** de consommer de l'alcool sur les sites des compétitions y compris lors de la pose casse-croûte. Dans bon nombre de pays, le taux d'alcool pour les conducteurs de véhicule est de zéro. Une attention particulière doit être apportée pour les chauffeurs de véhicule qui transportent les pêcheurs et les jeunes en particulier.
- **Interdiction absolue** de fumer ou de vapoter pendant les compétitions y compris les journées d'entraînements

Vous pourrez faire valoir votre statut de membre de l'équipe de France de pêche sportive en eau douce mais vous avez comme obligation de ne pas dénigrer par la parole ou au travers de divers réseaux sociaux la FFPS eau douce, ses partenaires, les sportifs sélectionnés, les staffs.

Pour les déplacements à l'étranger vous vous engagez à vous conformer aux règles administratives en vigueur et aux consignes qui vous seront données par votre manager concernant les passeports, les cartes d'identité et les permis de conduite, carte européenne d'assurance maladie. Vous complèterez et remettrez obligatoirement la fiche médicale.

Une copie de ces documents sera transmise au manager 1 mois avant le départ.

Si vous avez un traitement médical il vous appartient de vous assurer que les médicaments qui vous sont prescrits ne renferment pas des substances interdites par le code du sport. Pour cela, vous contacterez votre médecin traitant deux mois avant le départ prévu il vous dira si vous devez faire une demande d'AUT autorisation d'usage thérapeutique auprès de l'agence mondiale antidopage.

En cas de contrôle positif vous risquez une lourde sanction sportive ainsi que la disqualification de l'équipe avec toutes les conséquences qui iront avec.

Les vêtements qui sont mis à votre disposition marqués FRANCE doivent être respectés, vous devrez les porter propres pour les épreuves internationales et/ou pour la communication.

Vous autorisez la FFPS eau douce et ses partenaires à utiliser votre image dans toutes leurs communications écrites, vidéo et réseau sociaux.

Sauf empêchement justifié vous vous engagez à être présent lors de l'assemblée générale annuelle.

Je soussigné (e), M - Mme

Sélectionné (e) en équipe de France de la catégorie

Accepte sans réserve cette charte.

Date et signature précédée de la mention « bon pour accord »

Signature du représentant légal pour les mineurs

## **PARTENAIRES FFPSed 2023 :**

**Matériel** : A-MATCH – GARBOLINO – MILO – SENSAS - RIVE

**AMORCES** : SENSAS - CHAMPION FEED